



**RENTRÉE 2022**

# **BOURSE D'ÉTUDE**

**du Conseil Régional Centre-Val de Loire  
Secteur sanitaire & social**



Entre 1042 € et 5736 € net annuel par virement mensuel sur 10 mois suivant la durée de la formation.  
Cf. arrêté du 22 juillet 2020.

**QUELLES  
FORMATIONS SONT  
CONCERNÉES ?**

Les élèves et étudiants inscrits en formation initiale à temps plein ou en cursus partiel préparant un diplôme d'État de moniteur éducateur, d'éducateur spécialisé, d'éducateur de jeunes enfants, d'éducateur technique spécialisé.

**VOUS  
POUVEZ**

**CUMULER UNE BOURSE AVEC D'AUTRES  
DISPOSITIFS D'AIDE DONT L'ALLOCATION CHÔMAGE  
VERSÉE PAR PÔLE EMPLOI.**

VOUS NE  
POUVEZ PAS

Cumuler une bourse avec un contrat aidé, un contrat d'apprentissage et un congé individuel de formation (CIF)

DATES DE  
DÉPÔT

**Dates à consulter sur le site :  
[www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)**

Calendrier à titre indicatif : dépôt des demande mi-juin à mi-septembre.  
Pièces justificatives à retourner jusqu'à la 3e semaine de septembre, dernier délai.

**BESOIN  
D'AIDE ?  
VOS  
INTERLOCUTEURS**

Contactez l'ASP au 02 38 56 93 12 ou envoyez un mail à la rubrique contact sur [www.aress.regioncentre-valde Loire.fr](http://www.aress.regioncentre-valde Loire.fr)  
Votre contact à l'ITS Tours :  
[bourses@its-tours.com](mailto:bourses@its-tours.com)

**IMPORTANT**